



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/01/2026

2026-01-02

L'an deux mille vingt six le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre,

Procuration(s) :

Mme BEAL Marie-Line

Etaient absent(s) :

M. CARTERON Philippe, M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line, M. THINARD Franck

Etaient excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme FERON Florence

Date de convocation  
06/01/2026

### CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE ET LA GESTION D'UN SITE DE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Monsieur le Maire propose aux élus de signer une Convention de Partenariat avec Loire Forez Agglomération pour la mise en place et la gestion d'un site de compostage de proximité sous la responsabilité de Loire Forez Agglomération sur le Domaine Public Communal.

La commune mettrait à disposition de Loire Forez agglomération un terrain à titre gratuit dont elle est propriétaire, situé Parking des jardins, D8 42260, Bussy Albieux d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>, partie Est de la parcelle cadastrée section OA n° 1345, espace non clôt, accessible depuis la route de Boen (D8)

Monsieur le Maire précise que la Commune met ce terrain à disposition de Loire Forez Agglomération à titre précaire et révocable, et à usage exclusif de site de compostage partagé.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit car elle intéresse un service public qui bénéficie gratuitement à tous au titre de l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

La présente convention constitue une autorisation d'occupation du domaine public non routier accordée à Loire Forez agglomération à titre gracieux, pour lui permettre de mettre en œuvre le projet de compostage partagé.

Après délibération, le Conseil Municipal :

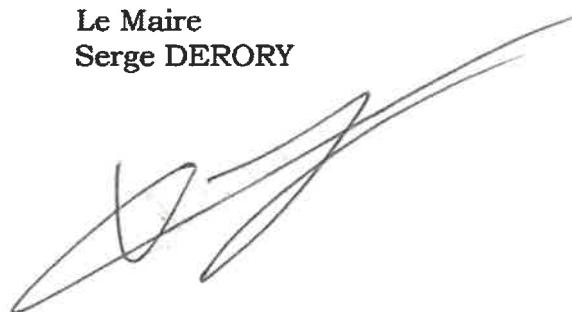
- décide de mettre en place un site de compostage partagé situé sur le Parking des Jardins,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette Convention avec Loire Forez Agglomération et tout autre document s'y afférent.

Fait à Bussy-Albieux,  
Le 13 Janvier 2026

La Secrétaire de Séance  
Florence FERON



Le Maire  
Serge DERORY



Affichage fait le.....23 JAN. 2026.....numériquement